

N° 50

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1979

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1980, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Par M. Maurice BLIN.

Sénateur.

Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 36

IMPRIMERIE NATIONALE

Rapporteur spécial : M. Camille VALLIN.

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, *président* ; Geoffroy de Montalembert, Paul Ribeyre, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, *vice-présidents* ; Joseph Raybaud, Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, *secrétaires* ; Maurice Blin, *rapporteur général* ; Charles Alliès, René Ballayer, Roland Boscary-Monsservin, Jean Chamant, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Marcel Debarge, Henri Duffaut, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Henri Goetschy, Gustave Héon, Marc Jacquet, René Jager, Tony Larue, Anicet Le Pors, Georges Lombard, Raymond Marcellin, Josy Moynet, Gaston Pams, Louis Perrein, Christian Poncelet, Robert Schmitt, Camille Vallin.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (6^e législ.) : 1290 et annexes, 1292 (annexe 46) et in-8° 227.

Sénat : 49 (1979-1980).

Loi de finances. — Imprimerie nationale.

SOMMAIRE

	Pages
Introduction	3
I – L'examen du budget de l'Imprimerie nationale	5
A) Les recettes	5
B) Les dépenses	8
1°) Les dépenses d'exploitation	10
2°) Les dépenses d'investissement	13
II – L'Imprimerie nationale face à l'évolution des techniques	17
Examen en commission	19
Annexe	21

MESDAMES, MESSIEURS,

Née de la décision prise en 1538 par François 1^{er} d'accorder pour la première fois à Robert Estienne le titre et les privilèges d'imprimeur du Roi, cette maison devint, en 1640, par la volonté de Louis XIII et à l'instigation de Richelieu, Manufacture Royale d'imprimerie.

Dénommée successivement royale, impériale ou nationale selon les vicissitudes de l'Histoire, elle reçoit l'appellation définitive d'« Imprimerie Nationale », le 4 septembre 1870 ; dépendant du Ministère de la Justice sous la Convention, l'établissement a été rattaché depuis le 1^{er} octobre 1910 au Ministère des Finances (aujourd'hui Ministère du Budget).

L'Imprimerie nationale est un service public d'Etat à caractère administratif et commercial qui, régi dans son organisation et son fonctionnement par le décret n° 61-1138 du 4 décembre 1961, exerce une triple mission :

a) *Une mission d'imprimeur.*

Le décret du 4 décembre 1961 lui confère le privilège des impressions nécessaires au fonctionnement des administrations et des établissements publics à caractère administratif. Sa production est donc très diversifiée. Elle est responsable des imprimés administratifs classiques, des annuaires téléphoniques des P et T, des brevets d'invention et des impressions précédemment exécutées par l'Atelier général du Timbre (cartes nationales d'identité, passeports, cartes grises).

Elle exerce également une action spécifique dans le domaine artistique et culturel : impressions d'ouvrages d'art et de nature scientifique, travaux exigeant l'emploi de caractères détenus de façon exclusive, effectués pour le compte d'éditeurs privés.

Enfin, depuis peu, l'Imprimerie nationale collabore à l'édition et à la diffusion de travaux réalisés par certains services publics : Inventaire général des richesses artistiques de la France, séries d'ouvrages historiques publiés avec le concours de l'Université Paris-Sorbonne.

b) *Une mission de coopération avec l'industrie graphique.*

Pour assurer l'exécution de toutes les commandes administratives que lui valent son privilège, l'Imprimerie nationale fait aussi appel à la sous-traitance auprès de 200 entreprises du secteur privé pour réaliser, sous sa responsabilité technique, les programmes d'impression.

c) *Une mission de conservation des arts graphiques.*

Elle gère le Cabinet des Poinçons constitué par l'ensemble des collections de types d'imprimerie créés par les artistes graveurs au cours des siècles (300 000 types environ). L'entretien de ces collections est assuré dans un de ses ateliers de gravure.

Notons enfin que sa bibliothèque réunit la presque totalité des ouvrages sortis de ses presses depuis l'origine, soit plusieurs milliers de volumes.

L'Imprimerie nationale est dotée de l'autonomie financière, mais ses activités donnent lieu à l'établissement d'un budget annexe, obligatoirement équilibré en recettes et en dépenses et inséré, annuellement, dans la loi de finances.

I - L'EXAMEN DU BUDGET DE L'IMPRIMERIE NATIONALE

Pour 1980, le budget annexe de l'Imprimerie nationale s'élève à 953 millions de francs contre 869 millions de francs en 1979, marquant ainsi une progression de 9,7 %, légèrement supérieure à celle de l'exercice précédent (9,4 %).

A) Les recettes

Les prévisions de recettes pour 1980 sont récapitulées dans le tableau ci-après, qui donne également la comparaison avec les évaluations retenues pour 1979.

NUMÉROS DES CHAPITRES	NATURE DES RECETTES	ÉVALUATIONS RETENUES POUR 1979	ÉVALUATIONS PRÉVUES POUR 1980	DIFFÉRENCE ENTRE 1979 ET 1980
SECTION I		(En millions de Francs)		
<i>Exploitation</i>				
70-01	Impressions exécutées pour le compte des ministères et administrations	850,0	932,0	+ 82,0
70-02	Impressions exécutées pour le compte des particuliers	1,0	2,0	+ 1,0
70-03	Impressions gratuites consenties en faveur d'auteurs par le ministère de l'Éducation	Mémoire	Mémoire	
70-04	Ventes du service d'édition et de vente de publications officielles	14,0	15,0	+ 1,0
70-05	Produits du service des microfilms	Mémoire	Mémoire	-
72-01	Ventes de déchets	1,9	1,9	-
76-02	Prélèvements sur les ventes effectuées pour le compte des ministères	2,0	2,0	-
78-01	Travaux faits par l'Imprimerie Nationale pour elle-même et travaux et charges non imputables à l'exploitation de l'exercice	Mémoire	Mémoire	-
79-01	Augmentation de stocks constatés en fin de gestion	Mémoire	Mémoire	-
<i>Pertes et profits</i>				
79-02	Profits exceptionnels	Mémoire	Mémoire	-
Totaux		869,0	953,0	+ 84,0
SECTION II				
<i>Opération en capital</i>				
79-03	Dotation - Subvention d'équipement	Mémoire	Mémoire	-
79-50	Cessions	Mémoire	Mémoire	-
79-05	Diminutions de stocks constatées en fin de gestion	Mémoire	Mémoire	-
79-06	Amortissements	16,62	15,66	- 0,96
79-07	Excédent d'exploitation affecté aux «investissements»	18,78	15,99	- 2,79
Totaux		35,40	31,65	- 3,75
Totaux bruts pour les recettes		904,40	984,65	+ 80,25
A déduire: recettes pour ordre (virement entre section)		-35,40	-31,56	+ 3,75
Totaux nets pour les recettes		869,0	953,0	+ 84,0

Les recettes sont constituées à 98 % par les impressions exécutées pour le compte des Ministères et administrations publiques. Ces recettes devraient s'élever à 932 millions de francs, soit + 9,6 % contre 9,4 % l'année dernière. Il convient à cet égard de noter le plafonnement du volume de l'annuaire des abonnés au téléphone dont l'impression et le façonnage devraient cependant atteindre environ 420 millions de francs, représentant 45 % des recettes du chapitre.

Ces dernières années, les évaluations initiales des projets de lois de finances ont été généralement inférieures aux résultats, en raison notamment de l'accroissement de l'activité de l'Imprimerie nationale et surtout de la hausse sensible des prix et des salaires.

Le tableau ci-dessous retrace cet état de fait pour les années 1974 à 1978 :

(En millions de F.)

ANNEES	EVALUATION des recettes	MODIFICATION	RESULTATS constatés en fin d'exercice
1974.....	380	+ 22	384,6
1975.....	403,5	+ 47,4	461,3
1976.....	482,1	+ 39,5	531,4
1977.....	549	+138,6	647,5
1978.....	777	+ 15,5	768,8

Toutefois, pour 1978, un effort avait été entrepris au niveau de l'évaluation des recettes afin de tenir compte d'une situation plus réaliste et de limiter ainsi le recours aux ouvertures de crédits effectuées pendant la gestion par voie d'arrêté.

Signalons, également, que certaines commandes passées à la fin d'une année sont à la demande des clients, livrées et facturées l'année suivante et affectent, bien entendu, le volume de rentrée des recettes. Il en a été ainsi par exemple, en 1978, à la demande du Ministère des Postes et Télécommunications, des impressions du « Code postal », pour un montant de 6 millions de francs.

Au titre des autres recettes – plus modestes – on constate peu de modifications, les prévisions étant plus difficiles à faire.

On signalera cependant une progression de 1 million de francs des recettes sur les ventes du service d'édition et des publications officielles, et le doublement des recettes attendues des impressions exécutées pour le compte des particuliers (+ 1 million de francs).

Le tableau ci-après donne, pour les cinq dernières années, le montant des recettes constatées et le tonnage de papier utilisé.

Evolution de 1974 à 1978 entre les recettes constatées et la quantité de papier consommée par l'Imprimerie nationale.

ANNEES	RECETTES constatées (1)	QUANTITE de papier utilisé
	(En francs)	(En tonnes)
1974.....	410 156 094	33 330
1975.....	485 486 047	34 200
1976.....	565 772 718	37 500
1977.....	671 774 372	35 236
1978.....	795 140 543	39 845

(1) Recettes brutes d'exploitation.

Le tableau comparatif ci-dessous permet d'apprécier le développement de la productivité de l'Imprimerie nationale (base 100 en 1960).

ANNEES	HEURES DE PRESENCE du personnel ouvrier		TEMPS MOYEN DE TRAVAIL pour 100 kg de papier	
	Nombre	Indice	En heures et en centièmes d'heures	Indice
1960.....	3 383 745	100	21,08	100
1974.....	3 664 505	108,2	10,99	52,1
1975.....	4 063 800	120,1	11,88	56,3
1976.....	3 974 145	117,4	10,59	50,2
1977.....	3 788 122	111,9	10,75	50,9
1978.....	3 770 816	111,4	9,46	44,9

Pour 1978, on constate une nette progression de la productivité de l'établissement, consécutive à la mise en place de nouveau matériel, et une diminution corrélative des heures supplémentaires.

B) Les dépenses.

Les prévisions de dépenses pour 1980 sont récapitulées dans le tableau ci-après qui donne également la comparaison avec les crédits ouverts en 1979 :

Prévisions de dépenses pour 1980 et comparaison
avec les crédits ouverts en 1979

NATURE DES DÉPENSES	CRÉDITS votés pour 1979	CRÉDITS PRÉVUS POUR 1980		
		Services votés	Mesures nouvelles	Total
1^{re} SECTION				
<i>EXPLOITATION</i>				
Achats	529 210 000	529 210 000	+ 59 738 000	588 948 000
Frais de personnel	252 165 087	260 870 680	+ 19 993 924	280 864 604
Impôts et taxes	7 047 068	7 047 068	+ 556 718	7 603 786
Travaux, fournitures et services exté- rieurs	24 297 653	24 297 653	+ 4 288 045	28 585 698
Transports et déplacements	10 177 635	10 177 635	+ 3 473 000	13 650 635
Frais divers de gestion	1 698 155	1 698 155	-	1 698 155
Amortissemets et provisions	16 622 035	16 622 035	- 966 035	15 656 000
Pertes exceptionnelles et dépenses pour ordre	Mémoire	Mémoire	-	Mémoire
Affectation des résultats	27 782 367	Mémoire	+ 15 993 122	15 993 122
Totaux pour la section « exploitation » .	869 000 000	849 923 226	+ 103 076 774	953 000 000
A déduire (virements à la section « opérations en capital »)	- 35 404 402	- 16 622 035	- 15 027 087	- 31 649 122
Net pour les dépenses d'exploitation ...	833 595 598	833 301 191	+ 88 049 687	921 350 878

Nature des dépenses	AUTORISATIONS de programme		CRÉDITS DE PAIEMENT			
	Votées pour 1979	Demandées pour 1980	Votés pour 1979	1980		
				Services votés	Mesures nouvelles	Total
DEUXIÈME SECTION						
<i>Opérations en capital</i>						
Augmentation de stocks constatée en fin de gestion (virement de la section « exploitations »)	Mémoire	Mémoire	Mémoire	Mémoire	-	Mémoire
Immobilisations	35 415 000	23 230 000	35 361 000	11 115 000	+ 19 615 000	30 730 000
Totaux	35 415 000	23 230 000	35 361 000	11 115 000	+ 19 615 000	30 730 000
Augmentation du fonds de roulement ...	-	-	43 402	-	+ 919 122	919 122
Totaux pour les opérations en capital	35 415 000	23 230 000	35 404 402	11 115 000	+ 20 534 122	31 649 122
Net pour l'Imprimerie Nationale	35 415 000	23 230 000	869 000 000	844 416 191	+ 108 583 809	953 000 000

1°) Les dépenses d'exploitation.

Elles se subdivisent en :

- dépenses de personnel et charges sociales : 29,5 %,
- dépenses de matériel : 62 %.

a) Les dépenses de personnel et les charges sociales.

Les dépenses de personnel s'élèveront à 280,8 millions de francs, en augmentation de 11,4 % (28,7 millions de francs) :

- *au titre des mesures acquises* (8,7 millions de francs) : 1,3 million de francs correspond à la traduction financière en année pleine des mesures de revalorisation des rémunérations publiques jusqu'au 31 décembre 1979 ; 4,5 millions de francs traduisent l'incidence corrélative des charges sociales et 2,9 millions de francs résultent de l'application de textes ;

- *au titre des mesures nouvelles*, 19,8 millions de francs, sont destinés à couvrir l'incidence en 1980 des majorations de traitement prévus en 1979 et prévisibles en 1980.

En outre, il est prévu une création nette de 4 postes. L'effectif total employé par l'Imprimerie nationale devrait s'élever à 3 097 personnes en 1980.

Rappelons que la valeur du point d'indice des traitements de la Fonction publique est passée de 128,97 F au 1^{er} juin 1978 à 141,78 F à compter du 1^{er} juin 1979, soit une croissance de 9,9 % pour douze mois.

Sont intervenues, depuis cette date, trois augmentations (P 1,5 % au 1^{er} juillet, + 2,25 % au 1^{er} septembre et 1,5 % au 1^{er} novembre) ainsi que l'intégration d'un point d'indemnité de résidence à compter du 1^{er} septembre dans le traitement budgétaire brut.

Les salaires du personnel ouvrier sont fixés, depuis 1948, par référence aux accords régionaux conclus entre les fédérations patronales et ouvrières de l'imprimerie de la région et de presse.

En ce qui concerne les salaires dans la branche « la région », à laquelle appartient la majorité du personnel ouvrier (95 %) la valeur des 100 points s'est accrue du 1^{er} juin 1978 au 1^{er} mai 1979 (soit pour 11 mois) :

- à Paris de 12,7175 à 13,9962 (+ 10,05 %) ;
- à Douai de 13,1040 à 14,4718 (+ 10,43 %).

Dans la branche « Presse » la valeur du service pour six heures de travail, qui était à Paris de 130,0389 F au 1^{er} mai 1978, s'établit au 1^{er} mars 1979 à 142,9915 F, soit 9,96 % d'augmentation pour dix mois. Rappelons qu'environ 5 % des ouvriers de l'Imprimerie nationale sont rémunérés au régime « Presse ».

Sur le plan des effectifs, peu de modifications sont prévues pour 1980 : 15 postes sont créés, pour l'établissement de Paris, soit un coût de 310 775 F : cette mesure étant gagée par la suppression de 11 emplois administratifs.

Les effectifs budgétaires des personnels de l'Imprimerie nationale sont les suivants :

	1 9 7 9		1 9 8 0	
	Total	Dont Douai.	Total	Dont Douai.
Fonctionnaires d'administration centrale.....	264	66	268	66
Fonctionnaires techniques.....	257	27	257	27
Contractuels.....	10	4	10	4
Personnel ouvrier..	2 562	659	2 562	707
Total.....	3 093	756	3 090	804

En ce qui concerne la situation proprement dite des personnels de l'Etablissement, plusieurs observations peuvent être faites :

- la forte diminution des heures supplémentaires, qui représentaient 6,76 % des heures de présence effectuées en 1975 contre 5,09 % en 1980 (prévisions).

Désormais, il semble difficile de réduire ce pourcentage de façon significative, en raison des contraintes liées aux activités de l'établissement.

- l'aménagement du travail de nuit à l'usine de Paris.

Le projet de programmation de l'annuaire pour 1980, établi à ce jour, envisage la suppression complète du travail de nuit sur les quatre rotatives, d'avril à septembre inclus. Seuls subsisteraient des services de nuit décidés ponctuellement pour parer à des ruptures dans la chaîne de fabrication et pour respecter les délais impératifs de sortie des éditions départementales.

Quant à l'usine de Douai, aucun atelier ne fonctionne en service de nuit.

- les modifications du mode de rémunération de certain personnel ouvrier (en 1978 pour les ouvrières brocheuses et au début de 1979 pour les manutentionnaires). L'extension aux ouvriers sur machines à imprimer ainsi qu'aux rogneurs est en cours d'étude.

- L'analyse préliminaire portant sur l'ensemble des aspects d'une mensualisation du personnel ouvrier de l'établissement d'Etat.

Cette étude préalable s'imposait compte tenu des contraintes techniques nées de la diversité des qualifications et des modes de rémunération, ainsi que de la nécessité de simplifier une gestion actuellement très lourde du fait des mouvements de personnels dans le cadre de la polyvalence.

Les représentants du personnel des deux établissements ont été mis en mesure de préciser leur position.

L'établissement d'un schéma exhaustif sera poursuivi au cours du deuxième semestre 1979.

- Signalons enfin qu'à l'usine de Paris, un avant-projet de statut révisé des fonctionnaires techniques de l'Imprimerie nationale a été transmis aux organisations représentatives des agents concernés. Leurs observations seront recueillies, pour être transmises à l'administration centrale, au cours d'une réunion paritaire dont la date sera arrêtée dès que l'ensemble de ces organisations en aura achevé l'examen.

b) *Les dépenses de matériel.*

Le montant des crédits afférent aux « Achats » passe de 529,2 millions de francs en 1979 à 588,9 millions de francs en 1980, soit une augmentation de 59,7 millions de francs (+ 11,3 %).

a) *Le poste « Papiers et cartons »* constitue près de la moitié des achats (286,5 millions de francs, en progression de 15 %).

Le tableau ci-dessous retrace, depuis 1974, l'évolution des crédits destinés à l'achat de papiers et cartons d'impression qui ont fait l'objet de marchés après appel d'offres :

- 1974 : 90 571 860
- 1975 : 115 443 172
- 1976 : 148 633 896
- 1977 : 169 610 202
- 1978 : 220 684 254
- 1979 : 253 900 000

La décision gouvernementale, mettant fin à la réglementation et au contrôle des prix, n'a pas eu de répercussion immédiate sur le niveau des prix des papiers.

Cependant la tendance à la hausse s'est affirmée à partir du mois de septembre 1978, renforcée par la politique des fabricants de pâte à papier nordiques et américano-canadiens qui ont supprimé progressivement les rabais consentis en début d'année. Ainsi, de septembre 1978 à avril 1979, l'augmentation enregistrée atteint en moyenne 8 % et de nouvelles majorations sont annoncées par les papeteries.

Cette évolution a provoqué une multiplication des achats de précaution qui entretiennent un climat de hausse des prix et contribuent à l'allongement des délais de livraison sur fabrication (de 45 jours en début d'année à trois mois actuellement).

Dans le climat actuel d'instabilité, il est malaisé de formuler des prévisions sur l'évolution de la situation du marché au cours du deuxième semestre. S'il n'y avait à prendre en compte que des critères objectifs, on pourrait prévoir que cet emballement de la demande serait passager et ne devrait pas se poursuivre au-delà de l'automne.

b) Le second poste important est celui de *la sous-traitance* (256,2 millions de francs, soit + 4,3 %).

Il convient de noter que cette année, le plafonnement du programme de fabrication des annuaires téléphoniques entraînera une diminution du pourcentage global de la sous-traitance qui s'établira à 27 % du chiffre d'affaires de l'établissement en 1980, contre 28,4 % en 1979 et 30,2 % en 1978.

2°) Les dépenses d'investissement.

Les dépenses d'investissements prévues pour 1980 s'élèvent à :

- 23,23 MF contre 35,41 MF en autorisations de programme :
- 31,64 MF contre 35,40 MF (1) en crédits de paiement.

Ces montants (en diminution par rapport à l'année dernière) devraient permettre :

- de renouveler et moderniser certains moyens de production (la photocomposition et l'offset notamment) de telle sorte que l'Imprimerie nationale puisse mieux répondre aux désirs d'innovation de ses clients administratifs et augmenter sa productivité industrielle ;

(1) dont 15,6 MF financés par les amortissements.

- de poursuivre les opérations d'aménagement et de reconversion de l'établissement parisien, entreprises après le transfert de certaines activités à la nouvelle usine de Douai en vue d'améliorer les conditions de travail du personnel et la qualité de certaines prestations :

- de compléter l'équipement de l'usine de Douai, tendant à une diversification des tâches (développement des impressions en continu, création d'un secteur des impressions fiduciaires).

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME	CRÉDITS DE PAIEMENT
Frais d'établissement et grosses réparations.		
- Usine de Paris	1 700 000	} 3 250 000
- Usine de Douai	800 000	
Usine de Paris, grosses réparations :		
- Mécanique, révision	200 000	
- Bâtiment	1 500 000	
Usine de Douai, grosses réparations :		
- Mécanique	650 000	
- Bâtiment	150 000	
Acquisition d'immobilisations.		
- Usine de Paris	9 790 000	} 27 480 000
- Usine de Douai	10 940 000	
Usine de Paris :		
- Photocomposition	770 000	
- Département plomb	400 000	
- Impression offset	4 200 000	
- Atelier de finition	430 000	
- Atelier du livre	100 000	
- Atelier de l'entretien	120 000	
- Divers	400 000	
Usine de Douai :		
- Annuaire	1 030 000	
- Atelier de continu	6 260 000	
- Atelier de l'entretien	135 000	
- Divers	200 000	
Matériel de transport :		
Usine de Paris	320 000	
Usine de Douai	600 000	
Mobilier, matériel de bureau :		
Usine de Paris	150 000	
Usine de Douai	100 000	
Agencements, aménagements, installations :		
Usine de Paris	2 900 000	
Usine de Douai	2 615 000	
Totaux	25 230 000	30 730 000

Le programme d'acquisition de matériel et d'outillage pour 1980 se présente de la façon suivante :

1°) *Etablissement de Paris :*

Les opérations prévues sont d'une part destinées à permettre le remplacement de matériels financièrement amortis et dont l'exploitation ne s'exerce plus dans des conditions normales de rentabilité, compte tenu de leur durée de fonctionnement. Il s'agit essentiellement :

- pour la photocomposition, du remplacement de la première Lumitype 550, acquise en 1967, par un matériel de photocomposition classique plus performant, et de celui d'une machine à développer automatique acquise la même année ;

- pour l'impression offset, du remplacement d'une machine MILLER par une machine offset feuilles à retraitation ;

- pour l'atelier de l'entretien, du remplacement d'un tour Ernault acquis en 1953.

Il est prévu d'autre part pour l'atelier de Finition, outre l'acquisition d'un massicot, deux opérations dont le but est de supprimer certains travaux pénibles :

- acquisition d'une encarteuse-piqueuse pour les petites séries actuellement réalisées à la main (matériel à réglage rapide) ;

- acquisition d'une machine à coudre semi-automatique.

Le montant d'autorisations de programme affectées au département Plomb concerne l'achat de matériel correspondant au dernier volet du programme de rénovation du secteur de composition manuelle. Il est notamment prévu de réaménager le système de conservation des formes typographiques pour des raisons de rentabilité et de sécurité.

Enfin, il est envisagé d'acquérir, pour l'atelier du Livre, un clavier monotype arabe-français permettant de réaliser des travaux comportant plusieurs types de caractères. La rentabilisation de ce matériel est aisée, car il peut être utilisé pour les travaux effectués exclusivement en français.

2°) *Etablissement de Douai.*

L'essentiel des acquisitions de matériel et d'outillage prévues en 1980 pour Douai concerne l'atelier d'impression en continu :

- acquisition d'une rotative destinée à assurer l'impression des Bons du Trésor, complétée par un équipement de personnalisation et de façonnage devant répondre à des impératifs de sécurité et de qualité ;

- remplacement des machines TISON par une rotative plus performante pour les petits et moyens tirages, permettant une production de 35 000 à 40 000 plis à l'heure avec des temps de réglage plus courts ;

- acquisition d'un équipement de perforage et de trouage destiné à compléter les matériels existants.

Pour l'atelier d'annuaire il est envisagé d'acquérir divers matériels :

- liés à l'automatisation du système de transtockage des cahiers d'annuaire ;

- destinés à augmenter la rentabilité des rotatives lourdes (installation de laveurs de blanchets).

II - L'IMPRIMERIE NATIONALE FACE A L'EVOLUTION DES TECHNIQUES.

Ce « privilège d'impression », qu'il serait souhaitable de voir plus strictement respecté, place l'Imprimerie nationale face à l'évolution des techniques dans une position différente des autres entreprises, en effet :

- l'établissement doit - compte tenu de l'extrême diversité de imprimés nécessaires aux administrations - disposer de moyens de production très divers qui vont à l'encontre de la spécialisation qui est de règle dans cette profession ;

- en outre, bien que l'offset ait connu une extension considérable, la typographie traditionnelle à l'Imprimerie nationale reste un procédé irremplaçable pour certains types d'ouvrages, et parfaitement adapté par sa souplesse d'emploi.

Cependant, le principal problème, auquel va se trouver confronté l'établissement dans les prochaines années, sera celui de son adaptation à la « révolution télématique » dont la presse s'est faite largement l'écho dernièrement.

Mariage du téléphone, de l'ordinateur et de l'écran de télévision, la télématique quitte le domaine de la théorie.

Ainsi l'administration des Postes et Télécommunications envisage d'offrir et de commercialiser à moyen terme le téléphone à clavier qui, parmi de nombreux services, permettra, couplé à un mini-écran de télévision, de consulter le fichier informatisé des abonnés d'un département donné.

Ce système de consultation d'un *annuaire informatique*, sera expérimenté en 1981, dans le département d'Ille et Vilaine.

Certes, sa *généralisation* est subordonnée aux résultats de cette expérimentation, et ne se ferait que progressivement sur une dizaine d'années, en l'état actuel des précisions fournies.

Votre rapporteur ne peut toutefois écarter l'hypothèse d'une accélération de la mise en oeuvre de ce nouveau procédé.

Par ailleurs, l'annuaire imprimé, toujours utilisé dans les départements non équipés du nouveau système, devrait encore connaître pendant un certain nombre d'années une augmentation continue, liée à celle du nombre des abonnés.

Face à cette évolution, au demeurant certaine, qui, dans la mesure où la fabrication de l'annuaire mobilise une part importante de ses moyens de production (7 et bientôt 8 rotatives lourdes, 2 chaînes d'assemblage et de façonnage), ne manquera pas d'avoir des conséquences sur son équilibre, quelle peut être l'attitude de l'Imprimerie nationale ? diversifier ses productions ? conquérir de nouveaux débouchés ? maîtriser de nouvelles techniques ?

L'Imprimerie s'est déjà engagée dans ces directions :

- en développant largement les multiples possibilités qui résultent de l'association du traitement de l'information à la composition des textes, à savoir *la composition programmée* : ainsi réalise-t-elle nombre de recueils statistiques (agriculture, commerce extérieur), ainsi édite-t-elle depuis cette année le tarif d'usage des douanes, par transposition directe de bandes magnétiques ;

- en créant un *magasin d'imprimés* à Douai, répondant ainsi à la décision de la Direction de la Comptabilité publique de lui confier la gestion de l'ensemble des imprimés nécessaires aux services extérieurs du Trésor ; d'autres services (Budget, Douanes, Impôts) ont également confié à l'Imprimerie la gestion partielle de leurs imprimés de fonctionnement ;

- en s'adaptant techniquement aux nouvelles « exigences » de l'*imprimé administratif* : agencement, supports, couleur. Ainsi l'Imprimerie participe avec la Direction Générale pour les relations avec le public à la mise en oeuvre d'une expérience d'édition et de diffusion d'une documentation moderne à destination des administrés ;

- en développant son département d'*impressions fiduciaires*, bons du Trésor, emprunts, passeports, cartes d'identité, etc... Succédant à l'Atelier général du Timbre, l'Imprimerie peut répondre à des contraintes sévères, telles celles imposées par le nouveau procédé de lecture optique des titres d'emprunts publics.

Alors que des incertitudes demeurent à la fois sur le rythme d'évolution de l'annuaire imprimé et sur le calendrier de mise en place du procédé de télématique, peut-elle dès à présent, aller plus loin ? et notamment envisager de se convertir à des productions nouvelles, celle des livres scolaires par exemple ?

Il apparaît indispensable qu'à tout le moins, l'Imprimerie nationale puisse poursuivre avec encore plus de vigueur la politique d'adaptation qu'elle a commencé d'entreprendre.

Le succès de cette entreprise dépendra bien évidemment des moyens financiers, notamment en matière d'investissement, qui lui seront affectés ; sa capacité à suivre l'évolution des techniques étant subordonné pour une large part à la rapidité avec laquelle ses équipements sont renouvelés.

C'est dire que la véritable réponse aux inquiétudes exprimées par votre rapporteur sera donnée lors de l'examen des crédits inscrits à ce budget dans les prochaines années.

EXAMEN PAR VOTRE COMMISSION DES FINANCES

Le mardi 16 octobre 1979, votre Commission des Finances a procédé à l'examen du budget annexe de l'Imprimerie nationale pour 1980.

Votre rapporteur a rappelé, en les analysant, les grandes caractéristiques de ce projet de budget annexe :

- il s'élève, en recettes et en dépenses, à 953 000 000 F contre 869 000 000 F en 1979, marquant ainsi une progression de 9,7 % contre 9,4 % l'année précédente ;

- *l'examen des recettes* présente les caractéristiques suivantes :

- une progression des impressions exécutées pour le compte des administrations, qui passent de 850 000 000 F à 932 000 000 F (+ 9,6 %) ;

- le doublement des recettes provenant des impressions exécutées pour le compte des particuliers (+ 1 million de francs) ;

- l'augmentation de la vente des ouvrages du Fonds de *l'Imprimerie Nationale* (+ 1 million de francs) ;

- *les dépenses* de personnel et de charges sociales sont prévues en augmentation, pour 1980, de 28,7 millions de francs, soit + 11,4 % ;

- les dépenses de matériel et de fonctionnement sont en progression de 67,5 millions de francs destinés essentiellement aux achats de matières premières (+ 59 millions de francs) ;

- les dépenses d'investissements envisagées dans le budget de 1979 s'élèvent à 23,2 millions de francs en autorisations de programme et 30,7 millions de francs en crédits de paiement. Ces dotations, en net ralentissement par rapport à l'année dernière, devraient permettre d'assurer le renforcement des moyens de photocomposition et d'offset, la poursuite des opérations d'aménagement de l'établissement parisien et le complément d'équipement de l'usine de Douai.

Dans la suite de son exposé :

- il a examiné les graves problèmes soulevés par la substitution à moyen terme du système vidéotex de consultation par téléphone d'un fichier informatisé des abonnés, à l'annuaire téléphonique imprimé. Il a rappelé que la fabrication de ce dernier représentait 45 % du plan de charge de l'établissement ; et fait remarquer que le budget 1980 enregistrait, dès à présent, un plafonnement des commandes par souci d'économies ;

- il a évoqué différents aspects du développement de l'ensemble de l'établissement, plus particulièrement la nécessité d'un renouvellement plus rapide des matériels, sous peine de compromettre la capacité de l'Imprimerie nationale à suivre l'évolution des techniques ;

- il a souhaité à nouveau que soit recherchée une plus grande diversification des activités de l'Imprimerie nationale, notamment par l'impression de livres scolaires, et que soit mieux respecté le privilège d'impression ;

- après avoir rendu hommage au personnel de l'Imprimerie, il a fait part de différents problèmes affectant la situation de tout ou partie des agents de l'établissement : la lenteur des négociations sur la mensualisation, l'étalement des congés annuels, la prise en charge des frais de transports lors de congés pour toutes catégories de personnels ressortissants des Départements d'Outre-Mer, la titularisation des femmes de service, l'application des dispositions légales sur le repos compensateur.

- il a exprimé le souhait, qu'en liaison avec l'établissement d'un programme de reconversion des impressions, soit clairement définie l'évolution des effectifs du personnel de l'Imprimerie nationale, tant à Paris qu'à Douai ; et ce, en tenant compte du fait qu'actuellement, les départs à la retraite ne sont plus compensés.

Au cours du débat qui s'est ouvert ensuite au sein de la commission :

- M. Edouard Bonnefous, président, a manifesté une vive inquiétude devant les perspectives de développement de l'annuaire informatique qu'il prévoit à échéance plus rapprochée que ne peuvent le laisser supposer les réponses officielles. Il a souligné les graves conséquences que ce nouveau procédé ne manquera pas d'avoir, non seulement sur les personnels de l'Imprimerie, mais également sur la vie quotidienne des particuliers et des entreprises ;

- le président, sans méconnaître la très grande qualité des travaux réalisés par l'Imprimerie nationale, s'est montré préoccupé par les prix de revient des ouvrages qu'elle imprime, nettement supérieurs à ceux pratiqués par d'autres entreprises plus concurrentielles sur le plan commercial.

Votre Commission des Finances, dans sa majorité, soumet le projet de budget annexe de l'Imprimerie nationale à l'appréciation du Sénat.

ANNEXE

* Réponse du Ministre du Budget à une question orale sans débat concernant l'avenir de l'usine de l'Imprimerie nationale de Douai (Sénat. Séance du vendredi 5 octobre 1979).

M. Maurice Papon, ministre du budget, Monsieur le président, monsieur le sénateur, après concertation avec mon collègue M. le secrétaire d'Etat aux P.T.T., et en accord avec lui, je puis vous préciser, que la seule décision prise actuellement en ce qui concerne la mise en place d'un système de consultation directe du fichier informatisé par les abonnés du téléphone porte sur une expérimentation à l'échelle d'un département, expérimentation qui devrait avoir lieu en 1981 dans le département d'Ille-et-Vilaine. C'est seulement au terme de cette expérience qu'il sera possible de prendre position sur la généralisation ou non du système ainsi expérimenté. En effet, ce système suppose la mise en place d'un ensemble de mesures extrêmement complexes tant du point de vue technique que des points de vue industriel et - vous n'en serez pas étonnés - financier.

Actuellement, nous sommes dépourvus de base concrète pour mesurer, de manière précise, l'incidence de la mise en place de ces nouvelles techniques et, de ce fait, il reste une certaine marge d'incertitude quant à l'avenir de l'annuaire téléphonique dans sa forme imprimée.

En tout état de cause, ainsi d'ailleurs que M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications l'a effectivement indiqué en mai dernier dans une réponse à une question écrite, il ne devrait pas en résulter, à échéance de plusieurs années, de réduction de la charge de travail de l'Imprimerie nationale.

En effet, l'annuaire imprimé restera nécessaire pour les besoins d'un nombre d'abonnés qui est en augmentation rapide et continue - c'est l'une des variables de l'équation qu'il faut prendre en charge - alors que la mise en place de l'annuaire électronique, si l'expérimentation en pose les conditions d'évolution, sera échelonnée sur une période assez longue et c'est peu de dire certainement sur une décennie.

Cependant, monsieur le sénateur, votre question est très pertinente et, je partage votre interrogation, c'est d'ailleurs mon devoir et ma fonction : même incertaine et même à échéance relativement éloignée, cette perspective doit être prise en compte, c'est vrai, dès à présent, afin d'éviter qu'une réduction, voire une suppression à long ou à très long terme de la demande au titre de l'annuaire imprimé n'affecte l'équilibre de l'établissement et l'équilibre même de l'Imprimerie nationale.

Les intentions exprimées par la direction générale des télécommunications en ce domaine imposent donc que la capacité industrielle de l'établissement d'Etat soit stabilisée au niveau des besoins d'impression et de façonnage de l'annuaire. Ces perspectives d'évolution une fois établies, commencera effectivement la mise à l'étude d'un plan de développement. Mais, je le répète, nous n'avons pas encore en main les éléments d'appréciation, sinon

pour nous évader dans des hypothèses plus ou moins abstraites que l'expérience démentirait.

En tout état de cause, monsieur le sénateur, je puis vous indiquer que les perspectives offertes par l'exercice du privilège réglementaire d'impression permettront d'assurer le plein emploi des personnels de l'entreprise.

Certes, nous assistons à un phénomène commun à notre civilisation scientifique et technique, et il existe effectivement des procédés de substitution. En l'espèce, nous avons largement le temps devant nous pour réfléchir aux conditions dans lesquelles pourront évoluer l'infrastructure industrielle et l'infrastructure technique. C'est une tâche qui sera entreprise en 1982, au terme de l'expérience menée en Ille-et-Vilaine, et nous aurons, je le répète, près d'une décennie devant nous pour aménager les choses tant du point de vue industriel que du point de vue humain et social.

Par conséquent, il n'y a aucune raison de nourrir une inquiétude que les événements pourraient démentir.